

AGECHOC

CHOC LIQUIDE SANS CHLORE



CARACTERISTIQUES :

Oxygène actif liquide pour le rattrapage des eaux vertes
Choc liquide sans chlore / sans stabilisant
Compatible avec tous les traitements.
Solution concentrée à 34,9 % de peroxyde d'hydrogène

MODE D'EMPLOI / DOSAGE :

A verser directement dans le bassin, en une seule fois, devant les buses de refoulement, filtration en marche.

- Vérifier que votre pH soit entre 6,9 et 7,7.

- Verser 1L d'AGECHOC pour 10m³ d'eau sous forme de dose choc.

Pour verser, mettre le bidon dans l'eau de manière à ce que le goulot soit au ras de l'eau : ceci permet de réduire le risque de projections, notamment dans les yeux.

- Attendre 24h. Pendant ce temps, la piscine ne doit pas être utilisée. Vérifier ensuite que votre taux de désinfectant soit conforme et l'ajuster si nécessaire avant d'utiliser votre piscine.

- Traitement au PHMB-AGECIL : ajouter AGECHOC en dose choc (1 L/10 m³ d'eau), une fois toutes les trois semaines.



CONDITIONNEMENT :

Bidon de 5L, carton de 2 un, palette de 64 cartons / 128 un

Bidon de 10L, palette de 60 un

Bidon de 20L, palette de 28 bidons

COMPOSITION :

Peroxyde d'hydrogène à 34,9 % (CE 231-765-0)

Biocide TP2 (type de formulation : AL).

SECURITE :

Utilisez les Biocides avec précautions. Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit.

Pour plus de renseignements, consulter les fiches de données de sécurité.

Déposé au centre antipoison de Toulouse Tél : 05.61.49.33.33

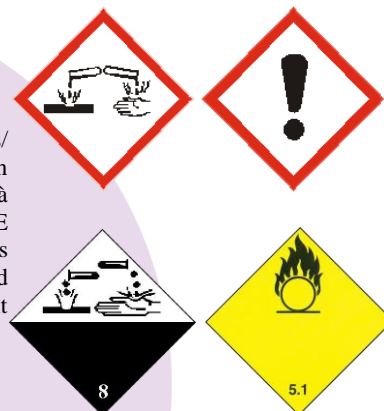
Mention d'avertissement : Danger !

Mentions de danger : Provoque des lésions oculaires graves. Nocif en cas d'ingestion ou d'inhalation.

Conseils de prudence : Tenir hors de portée des enfants. Éviter de respirer les gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Se laver les mains soigneusement après manipulation. EN CAS D'INGESTION : appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise. EN CAS D'INHALATION : transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Pour le grand public : Eliminer l'emballage vide et/ou les produits non utilisés conformément aux prescriptions du règlement municipal d'élimination de ces déchets, par exemple par apport en déchetterie.

Il est recommandé de stocker le produit à des températures comprises entre 5 et 30°C.

Le délai d'apparition de l'effet biocide est de 24h.



UN 2014

